

## Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

Direction de l'Urbanisme

**Monsieur Thibaut Jossart**

**Directeur**

Direction du Patrimoine Culturel

**Monsieur Thierry Wauters**

**Directeur**

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/06/2024

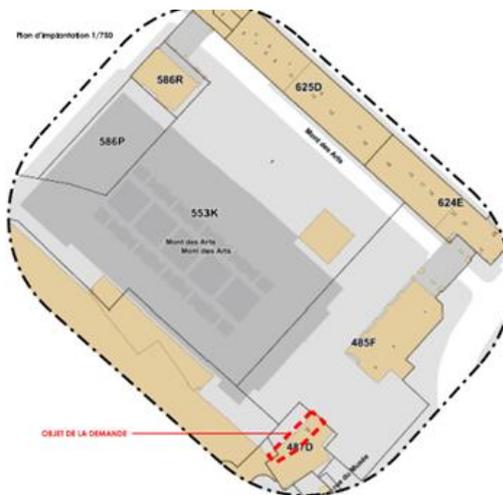
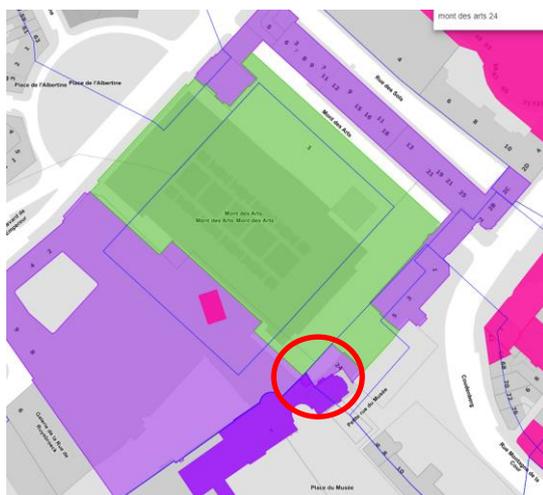
**N/Réf. :** BXL22970\_726\_PUN  
**Gest. :** BDG  
**V/Réf. :** 2043-0310/20/2024-228PR  
**Corr DPC:** Stéphane DUQUESNE  
**NOVA :** 04/PFU/1942930  
**Corr DU:** Diane GUSTIN  
Julien DOIGNIES

**BRUXELLES. Mont des Arts, 24**  
(=inscrit sur la liste de sauvegarde comme ensemble et site / ZP  
du Palais Charles de Lorraine, Chapelle Royale Protestante et le  
Palais de l'Industrie Nationale situé Place du Musée)  
**PERMIS UNIQUE:** Régulariser 5 grilles extensives et installer une  
terrasse Horeca  
**Demande de BUP – DPC / BUP – DU du : 29/05/2024**

### Avis de la CRMS

Messieurs les Directeurs,

En réponse à votre courrier du 29/05/2024, nous vous communiquons l'**avis conforme favorable sous conditions** émis par notre Assemblée en sa séance du 05/06/2024, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©BruGIS) – Parcelle concernée par la demande (extr. du dossier de demande)

### CONTEXTE ET DEMANDE

Le Mont des Arts et son jardin sont inscrits comme ensemble et comme site sur la liste de sauvegarde (AGRBC du 28/04/2022). La demande concerne l'espace sous les arcades, faisant la jonction entre l'escalier menant au Coudenberg et la KBR. Pour rappel, ce lieu a longtemps été un espace peu sécurisé et il a été institué « Open wall » par la Ville de Bruxelles en 2015, support de nombreux tags. Depuis, le lieu a été nettoyé et des grilles rétractables ont été installées dans les 4 arcades, ainsi que devant l'escalier menant à la galerie surplombant l'entrée de la Bibliothèque Royale, afin de sécuriser les lieux.



Vue aérienne du Mont des Arts (extr. de <https://www.regiedergebouwen.be/fr/projects/mont-des-arts>, 2018) avec l'emplacement du projet - Vue des tags en place après 2015 (©CRMS)

Un P.V. d'infraction a été dressé le 20/06/2023 (ref INF/1904935 – PV-ISA/2023-48) concernant l'installation de ces grilles.

Aujourd'hui, la demande, émanant de l'exploitant de la brasserie sise de l'autre côté de l'escalier, porte sur la régularisation des grilles mises en place et sur l'installation d'une terrasse Horeca dans cet espace couvert. Ces éléments de fermeture, réalisés en acier brut, sont placés dans les baies des arcades et se replient derrière les pilastres. Il est prévu d'en démonter les vantaux et de les laquer dans un ton foncé avant de les remettre en place. La dernière grille a été placée afin d'empêcher de manière provisoire l'accès à la galerie. Concernant l'exploitation de la terrasse (129m<sup>2</sup>), il est précisé que seul des éléments démontables et mobiles seront utilisés et qu'il n'y aura pas d'ajout d'enseigne ni de tentes solaires.



Élévation des grilles et plan de l'installation du mobilier de terrasse (extr. du dossier de demande)

### **AVIS**

L'Assemblée émet un avis favorable sur l'installation des 4 grilles dans les arcades, vu le contexte qui nécessite de rendre cet espace plus sécurisé et parce qu'elles sont assez discrètes et ne portent pas préjudice à l'ensemble sauvegardé. En effet, ces grilles sont légères, d'allure simple, intégrées et rétractables derrière les piliers. Cependant, la Commission ne souscrit pas aux lamelles 'plastique' de couleur rouge qui accompagnent certaines grilles qui, quant à elles, sont visibles et peu intégrées. Elles ne figurent pas dans l'objet de la demande mais sont pourtant en place. Sans s'opposer à l'usage de cet espace couvert en terrasse Horeca, l'Assemblée demande au fonctionnaire délégué de s'assurer de sa régularité urbanistique, et informe avoir récemment observé un usage de type 'soirée festive', sans mobilier de terrasse.

Enfin, concernant la dernière et 5<sup>ème</sup> grille placée devant l'escalier, la CRMS la juge beaucoup plus impactante pour le site sauvegardé. Si l'Assemblée en comprend la fonction actuelle, elle demande que son installation soit provisoire, le temps que les transformations envisagées pour l'accès à la KBR et sa terrasse au-dessus soient réalisées et qu'une solution plus pérenne et mieux intégrée puisse être trouvée.



Vues de la situation existante (©CRMS, 2024)

Veillez agréer, Messieurs les Directeurs, l'expression de nos sentiments distingués.

  
A. AUTENNE  
Secrétaire

  
S. VAN ACKER  
Président

c.c. à : [sduquesne@urban.brussels](mailto:sduquesne@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [restauration@urban.brussels](mailto:restauration@urban.brussels) ; [avis.advis@urban.brussels](mailto:avis.advis@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ; [opp.patrimoine@brucity.be](mailto:opp.patrimoine@brucity.be)